



ENERGIE SERVICE

ZAC les Quatre Vies

38290 FRONTONAS

ATTESTATION DE CAPACITE

Attestation de Capacité

ENERGIE SERVICE

21.08

- Certificat valable du **01/04/2016** au **31/03/2017**
- Dossier N°**59-RL-40983-038**
- Certificat N° **01576**
- Edité le **21/03/2016**

- Forme Juridique : **SARL**
- Siret : **44499607800028**
- Assurance : **MAAF**
- Responsable légal : **AURENSAN PATRICE**
- Téléphone : **04 74 99 06 10**
- Fax : **04 74 95 36 03**
- Courriel : **n.villebrod@energieservice.com**

Cette qualification a été attribuée par Qualifelec le 1 Avril 2014 pour une durée de 4 ans, sur la base du référentiel de qualification Attestation de Capacité et du règlement de qualification.

Le présent certificat est valable 1 an et sera renouvelé sous réserve du respect des conditions définies.

Thierry HENault
Président de Qualifelec

Association Professionnelle et Technique des entreprises du Génie Electrique et Energétique
Connectez-vous sur www.qualifelec.fr pour consulter la nomenclature associée à votre qualification

109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Fax : 01.53.06.65.21

Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z



QUALIFELEC

ÉNERGIES NOUVELLES
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

SOYEZ RECONNUS
POUR VOS COMPÉTENCES!

QUALIFELEC
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES DU GÉNIE ÉLECTRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
109, rue Lemercier 75017 PARIS - Standard : 01 53 06 65 20 - Fax : 01 53 06 65 21
www.qualifelec.fr

NOMENCLATURE ATTESTATIONS DE CAPACITE

- 11.01 : Installations de paratonnerres et prises de terre.
- 11.03 : Installations de boutiques, stands d'exposition et/ou chantiers.
- 11.04 : Installations de parafoudres.
- 11.05 : Installations d'illuminations festives ou commerciales temporaires.
- 11.06 : Installations de paratonnerres et de parafoudres.
- 11.07 : Installations et raccordements de systèmes photovoltaïques.
- 21.04 : Raccordements électriques d'installations d'ascenseurs, monte-charge.
- 21.06 : Raccordements électriques d'installations de portes, barrières automatiques et stores.
- 21.08 : Raccordements électriques d'installations d'armoires, tableaux d'automatisme et de puissance.
- 21.09 : Raccordements électriques d'installations de stations service et leur maintenance.
- 21.10 : Raccordements électriques d'installations de générateurs d'électricité.
- 21.14 : Raccordements électriques d'installations électroniques et informatiques.
- 21.17 : Raccordements électriques d'installations de détection - contrôle d'accès.
- 21.19 : Raccordements électriques d'installations scéniques.
- 21.21 : Raccordements électriques d'installations de génie climatique.
- 31.22 : Raccordements électriques d'équipements spécialisés de sa propre fourniture.
- 31.24 : Raccordements électriques d'équipements pour ports et aéroports.
- 31.25 : Raccordements électriques de stations de pompage, d'épuration, traitement des eaux.
- 31.28 : Raccordements électriques d'aménagement de cuisines.
- 31.29 : Raccordements électriques de ses propres installations.